Nations Unies

S/PV.8109



# Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

*Provisoire*

## 8109e séance

Lundi 20 novembre 2017, à 11 h 5
New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Lambertini | (Italie) |
| *Membres* : | Bolivie (État plurinational de) | M. Llorentty Solíz |
| | Chine | M. Zhang Dianbin |
| | Égypte | M. Moustafa |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Sison |
| | Éthiopie | M. Demissie |
| | Fédération de Russie | M. Iliichev |
| | France | Mme Gueguen |
| | Japon | M. Bessho |
| | Kazakhstan | M. Alimzhanov |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. Allen |
| | Sénégal | M. Ciss |
| | Suède | M. Skoog |
| | Ukraine | M. Vitrenko |
| | Uruguay | M. Bermúdez Álvarez |

## Ordre du jour

La situation au Burundi



17-39025 (F)











*La séance est ouverte à 11 h 5.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation du Burundi**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Burundi à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, et S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Michel Kafando.

**M. Kafando** : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de novembre, et profiter aussi de cette occasion pour saluer les membres du Conseil.

Mon exposé se propose, d'une part, de rendre compte des activités que j'ai menées depuis le dernier examen par le Conseil (voir S/PV.8013) de la question du Burundi et, d'autre part, de faire le point sur les derniers développements en la matière. La mission assignée à l'Envoyé spécial au Burundi est très claire : appuyer les efforts de la région, en d'autres termes, le Médiateur et le Facilitateur, pour faire avancer les négociations dont la finalité, je le rappelle est le dialogue inclusif interburundais. C'est ce que j'ai fait, en entreprenant les démarches suivantes : rencontres avec les autorités et les acteurs politiques burundais; rencontres avec l'opposition burundaise et les représentants de la société civile, y compris ceux qui sont en exil; rencontres avec des chefs d'État africains, partenaires du Burundi.

Mes premiers entretiens avec le Médiateur, le Président Yoweri Museveni, ont eu lieu en août 2017, à Entebbe. Ils ont porté sur la nécessité et l'urgence de convoquer un mini-sommet régional, aux fins d'évaluer les avancées des négociations et, si possible, les assortir de décisions. À l'issue de nos échanges, le Médiateur m'a informé de son intention de rencontrer le Président Pierre Nkurunziza. Je sais que récemment il a dépêché un émissaire spécial porteur d'un message à son homologue du Burundi. J'ai également rencontré un certain nombre de leaders africains toujours dans le but de les sensibiliser et de solliciter leur soutien, compte tenu de leurs affinités avec les autorités burundaises.

Ma rencontre avec l'opposition burundaise de l'extérieur s'est déroulée à Bruxelles le 14 octobre 2017 et a regroupé les responsables du Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit (CNARED), ainsi que ceux de la société civile, en exil. Pour cette première rencontre, cette première entrevue avec eux, je leur ai surtout expliqué le sens de ma mission qui est essentiellement une mission de bons offices, cherchant, en appui aux efforts de la région, à rapprocher les positions du Gouvernement et de l'opposition en vue d'un dialogue inclusif inter-burundais. Ma visite à Bruxelles m'a aussi donné l'opportunité d'avoir des échanges avec le Ministre des affaires étrangères de la Belgique et quelques représentants de l'Union européenne sur la situation qui prévaut au Burundi. Mon retour à Bujumbura a été l'occasion de recueillir les vues de deux autorités morales de l'Église catholique du Burundi, très influentes, en l'occurrence les évêques de Bujumbura et de Gitega.

Ma rencontre le 2 novembre 2017 avec l'Ombudsman a essentiellement porté sur les échanges avec les opposants de l'extérieur, essentiellement porté sur les échanges que lui-même a eus avec les opposants de l'extérieur à Helsinki, et aussi sur l'adoption par le Gouvernement burundais de la nouvelle Constitution révisée. L'Ombudsman m'a assuré qu'en dehors de la non-limitation relative et la durée de sept ans du mandat présidentiel prévu par la nouvelle Constitution, le Gouvernement a respecté toutes les autres dispositions de l'Accord d'Arusha. Toutes ces activités que j'ai eu à mener, ont fait l'objet d'un compte-rendu au Facilitateur, avec qui je me suis entretenu le 3 novembre dernier à Dar es-Salaam.

De la synthèse d'ensemble, le Facilitateur, en accord avec le Médiateur et le Gouvernement burundais, a décidé de la convocation, le 27 novembre prochain, à Arusha, d'une session de dialogue entre les représentants du Gouvernement et toutes les autres parties prenantes burundaises, y compris l'opposition en exil. Ces assises se dérouleront du 27 novembre au 8 décembre 2017, comme je l'ai dit, à Arusha. Nous avons été informés

que le CNARED ne serait pas prêt à y participer. Un sommet des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est serait prévu en janvier 2018, qui entre autres, aurait à évaluer les conclusions de ces assises.

Concernant la situation même au Burundi, il y a deux semaines, j'étais à Bujumbura et tout était apparemment calme, en dehors des manifestations de colère contre la décision de la Cour pénale internationale d'ouvrir des enquêtes préliminaires sur les crimes contre l'humanité commis depuis 2015 au Burundi. Des manifestations ont également dénoncé les rapports sur les abus et violations des droits de l'homme, dont les allégations portent sur les cas d'arrestations ou emprisonnement, de disparitions forcées, de traitements inhumains et dégradants, de restrictions de liberté d'association, d'intimidation, voire discours de haine. Les autorités burundaises s'attellent déjà à la préparation des prochaines élections, bien que la question du dialogue inclusif n'ait pas encore trouvé une juste solution.

En conclusion, les Nations Unies ont l'obligation, quelles que soient les difficultés qui persistent, de continuer leur mission de bons offices, aux côtés de la sous-région, afin d'aider le Burundi à sortir de la crise. Nous restons persuadés que le processus politique demeure la seule voie pour le dénouement de la crise burundaise.

S'agissant enfin des relations Nations Unies – Burundi, elles me semblent aller dans le bon sens. En effet, le Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement poursuivent les négociations sur le projet d'Accord de siège. On notera, cependant, que le Gouvernement n'a pas encore concrètement satisfait à sa décision de coopérer pleinement avec le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Les négociations se poursuivent également avec le Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme.

Tels sont les principaux faits que j'ai pu noter depuis que le Conseil a eu à examiner la situation du Burundi lors de la dernière séance d'information.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Lauber.

**M. Lauber** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, je tiens à vous remercier de m'avoir invité à faire un exposé au Conseil de sécurité et à saluer la continuité de la coopération constructive qui existe entre le Conseil et la formation. Les membres de la formation ont noté avec satisfaction les références positives à la Commission de consolidation de la paix figurant dans la déclaration présidentielle du Conseil S/PRST/2017/13 du 2 août.

Selon la pratique établie, la déclaration ci-après a été soumise aux membres de la formation, qui, comme le pays concerné, à savoir, le Burundi, l'ont approuvée.

Depuis mon dernier exposé au Conseil le 26 juillet (voir S/PV. 8013), j'ai eu, en ma qualité de Président de la formation, un certain nombre de réunions sur le Burundi à New York, à Addis-Abeba et à Genève. Pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale, j'ai rencontré S.E.M. Alain Aimé Nyamitwe, Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale du Burundi, et nous avons parlé de la poursuite du dialogue socioéconomique. Le Ministre Nyamitwe a confirmé que le prochain cycle de dialogue comprendra de nouveaux partenaires, comme convenu lors de la dernière retraite qui s'est tenue à Bujumbura le 12 juillet. En outre, pendant la semaine de haut niveau, j'ai rencontré le Secrétaire général de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), M. Libérat Mfumukeko; le Coordonnateur principal de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, M. Koen Vervaeke; et l'Envoyée spéciale du Royaume des Pays-Bas dans la région des Grands Lacs, M^me^ Katja Lasseur.

Le 12 octobre, j'ai eu une réunion avec S. E. M. Benjamin Mkapa, ancien Président de la Tanzanie et Facilitateur de la CAE pour le Burundi, comme nous nous trouvions tous les deux à Genève ce jour-là.

Du 25 au 28 octobre, j'ai profité de l'occasion d'une visite à Addis-Abeba pour discuter de la situation au Burundi avec le Secrétaire permanent du Ministère des affaires étrangères du Burundi M. Jean de Dieu Ndikumana; le Commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, M. Smail Chergui; le nouveau Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, S. E. M. Basile Ikouebe; et le Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine à Addis-Abeba, S.E.M. Haile Menkerios. À Addis Abeba, j'ai également rencontré la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies, la Secrétaire générale adjointe M^me^ Vera Songwe, ainsi que des experts de l'Union africaine, des membres du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et des membres de la communauté diplomatique.

Le 8 novembre, j'ai présenté à la formation une mise à jour de mes activités et de l'évolution récente de la situation au Burundi. Le nouveau Coordonnateur résident des Nations Unies au Burundi, M. Garry Conille, participé à cette réunion de la formation. Il a qualifié la situation en Burundi de situation la vulnérabilité chronique et a informé les États Membres des efforts des Nations Unies visant à renforcer la résilience de la population.

Les représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont souligné la gravité de la situation humanitaire et indiqué que le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire pourrait bientôt atteindre les 6 millions, soit plus de la moitié de la population. Ils ont signalé un déficit de financement de 50 % pour le plan d'intervention humanitaire, ainsi que pour le Plan régional de gestion des réfugiés, actuellement financé à hauteur de 19 % seulement.

Au cours de la discussion qui a suivi, les membres de la formation ont appuyé l'engagement de la formation, à savoir, ses efforts pour attirer l'attention sur la détérioration de la situation socioéconomique et humanitaire. Les États membres ont réitéré leur soutien sans équivoque au processus de dialogue conduit par la CAE, bien que certains d'entre eux aient exprimé leur préoccupation devant l'absence de progrès du processus. La situation des droits de l'homme a été qualifiée par plusieurs délégations de préoccupante. À cet égard, le Représentant permanent du Burundi, l'Ambassadeur Albert Shingiro, a indiqué que les négociations en cours entre son gouvernement et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme sur le mémorandum d'accord étaient entrées dans leur phase finale.

Plusieurs représentants se sont interrogés au sujet de la possibilité d'un amendement de la Constitution et ont exprimé leur préoccupation quant à l'impact que cela pourrait avoir sur l'esprit de l'Accord d'Arusha. D'autres ont indiqué que modifier la Constitution faisait partie des droits souverains du Burundi. Le Représentant permanent du Burundi a souligné qu'il s'agissait d'une question interne et a assuré les membres de la Commission de consolidation de la paix que les changements à la Constitution ne porteraient pas atteinte à l'esprit de l'Accord d'Arusha.

Je tire les conclusions suivantes de mes échanges de ces derniers mois :

Premièrement, en ce qui concerne le dialogue politique, le Président Mkapa reste déterminé à faciliter le dialogue politique dirigé par la CAE et continue de bénéficier de l'appui en ce sens à l'intérieur et à l'extérieur de la région. Dans le même temps, la facilitation reste difficile. Même si j'ai entendu une certaine déception face à l'absence de progrès dans le processus de dialogue, je juge encourageant que le Secrétaire général Guterres, ainsi que les membres de la CAE, de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs continuent d'accorder une très grande attention à la situation au Burundi. Comme vient de le mentionner l'Envoyé spécial, la tenue du prochain cycle d'Arusha a été provisoirement prévue pour la fin novembre. Je voudrais encourager les acteurs politiques burundais à s'engager pleinement à poursuivre le processus conduit par la CAE et à participer de manière constructive à la session prévue.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation socioéconomique, les acteurs nationaux et internationaux continuent de mettre en évidence des difficultés dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé, de l'éducation et de l'énergie. Dans ce contexte, les partenaires internationaux se concentrent de plus en plus sur le renforcement de la résilience de la population burundaise et sur ses besoins humanitaires immédiats. Le 20 octobre, par exemple, l'Union européenne a annoncé une nouvelle série de mesures d'appui à la résilience des populations du Burundi, d'un montant de 95 millions d'euros.

Troisièmement, en ce qui concerne les droits de l'homme, j'ai continué, durant mes contacts, d'entendre parler de violations des droits de l'homme au Burundi et de recevoir des plaintes du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de l'Union africaine à propos du fait que les mémorandums d'accord sur leurs activités au Burundi n'ont toujours pas été signés. Lors de mes rencontres avec les représentants du Gouvernement burundais, j'ai continué de les encourager à conclure rapidement ces accords.

Comme le Conseil le sait, la situation des droits de l'homme a été débattue au Conseil des droits de l'homme à la mi-septembre et à la Troisième Commission de l'Assemblée générale le 28 octobre. Personne n'ignore qu'à sa trente-sixième session à Genève, le Conseil des droits de l'homme a adopté deux résolutions sur le Burundi; l'une prolongeant le mandat de la Commission d'enquête d'un an; l'autre demandant au Haut-Commissaire aux droits de l'homme de nommer

un expert pour fournir une assistance technique et en matière de renforcement des capacités au Gouvernement dans le domaine des droits de l'homme.

Quatrièmement, en ce qui concerne la question des réfugiés, nombre de mes interlocuteurs ont évoqué le retour au Burundi des réfugiés en Tanzanie. Le 31 août, à Dar es-Salaam, les Gouvernements tanzanien et burundais et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sont convenus d'aider au rapatriement librement consenti des 12 900 réfugiés ayant fait part de leur désir de rentrer. À la dernière réunion de la formation, M^me^ Wafaa Saeed, Directrice adjointe de la Division de la coordination et des interventions de l'OCHA, a souligné que le caractère volontaire de ces rapatriements était essentiel et devait être respecté s'agissant des mouvements actuels de retour. Sur la question de la réintégration de ces personnes, M^me^ Saeed a déclaré qu' :

> « une amélioration de la situation socioéconomique et des droits de l'homme au Burundi était absolument nécessaire pour garantir la viabilité des retours et la réinsertion au niveau communautaire, tant pour les réfugiés que pour les déplacés. »

Au cours de la discussion qui a suivi, il a également été souligné qu'il était essentiel de préserver le caractère civil des camps de réfugiés, conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

Compte tenu de cette situation, j'ai suggéré aux membres de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix de mettre l'accent pour le moment sur les quatre éléments suivants.

Premièrement, les acteurs nationaux, régionaux et internationaux doivent continuer à appuyer pleinement les efforts de médiation entrepris par le Président Museveni et le Président Mkapa au nom de la CAE.

Deuxièmement, même si les efforts sur le volet politique restent importants, le prochain cycle électoral de 2020 requiert une attention accrue de la part de tous. Je crois qu'il est nécessaire d'élaborer une sorte de feuille de route qui définirait les conditions requises pour des élections libres, régulières, pacifiques et démocratiques, ainsi que les mesures nécessaires pour y parvenir. Je crois également que la Commission de consolidation de la paix devrait pouvoir contribuer, d'une manière ou d'une autre, à une telle entreprise.

Troisièmement, le dialogue sur la situation socioéconomique doit venir compléter ces efforts en mettant l'accent sur les besoins de la population, ainsi que sur les obstacles qui existent en matière de coopération. Ce dialogue avec le Gouvernement doit réunir des partenaires supplémentaires qui n'ont pas pu participer à notre retraite organisée à Bujumbura le 12 juillet. Je reste déterminé à aborder la situation socioéconomique non seulement avec le Gouvernement et les principaux donateurs du Burundi, mais aussi avec le secteur privé, les acteurs économiques africains et les universitaires.

Quatrièmement, la question de la vérité et de la réconciliation nationale doit susciter davantage l'attention et la mobilisation. Ce sera une des questions que je prévois de soulever durant ma prochaine visite au Burundi, qui est pour l'instant prévue pour début 2018.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lauber pour son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations.

**M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie remercie l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Michael Kafando, et l'Ambassadeur de la Suisse, M. Jürg Lauber, en sa qualité de Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, de leurs exposés.

La Bolivie apprécie à leur juste valeur et appuie les efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour poursuivre le dialogue interburundais dans un environnement inclusif. À cet égard, nous considérons la récente réunion à Bujumbura entre M. Kafando et les autorités burundaises, l'Ombudsman, les archevêques de Bujumbura et Gitega et le corps diplomatique accrédité dans le pays, ainsi que la visite de l'Envoyé spécial à Dar es-Salaam en Tanzanie, comme des avancées allant dans le bon sens.

La Bolivie encourage également toutes les parties à soutenir la médiation menée par l'ancien Président tanzanien, M. Benjamin Mkapa, et par le Président ougandais, M. Yoweri Museveni, conformément à l'Accord d'Arusha, qui doit rester la pierre angulaire de ce processus. De la même manière, nous appelons les parties à mettre en œuvre la feuille de route proposée par M. Mkapa afin de parvenir à un consensus et de créer les conditions propices à un climat pacifique durant les prochaines élections prévues en 2020.

Dans cet esprit, nous estimons que le dialogue inclusif est une condition *sine qua non* pour régler la crise. Nous appelons donc toutes les parties à dialoguer et à prendre des mesures pour rétablir la confiance et promouvoir la réconciliation nationale. Il est indispensable que les parties mettent en œuvre les accords et surtout travaillent ensemble pour parvenir à un règlement politique négocié. À cet égard, nous saluons les efforts et le travail de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de l'Envoyé spécial de l'Union africaine, du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix et de l'équipe de pays des Nations Unies.

Nous les encourageons à poursuivre ce travail et à s'efforcer de coordonner leurs efforts afin de parvenir à une meilleure coopération. Nous réaffirmons que le travail et les efforts du Conseil doivent s'inscrire dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Burundi.

Nous nous félicitons de ce qui est indiqué dans le communiqué du 19 octobre de cette année du septième Sommet des chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui mentionne l'amélioration de la situation sécuritaire au Burundi et l'appui du Sommet au dialogue inter-burundais dirigé par la CAE. À cet égard, nous notons les efforts déployés par le Gouvernement burundais pour rétablir la paix après la crise de 2015, et nous soulignons le fait que la situation en matière de sécurité dans le pays s'est améliorée. Nous encourageons le Gouvernement à continuer à instaurer un environnement pacifique qui contribue à la stabilité et au développement de son pays dans le respect des droits de l'homme.

Nous tenons également à souligner la coopération accordée par le Gouvernement burundais à l'Envoyé spécial du Secrétaire général lors de sa visite. Nous soulignons également le fait que les deux parties ont nommé des équipes spéciales pour négocier et finaliser l'accord de coopération entre le Gouvernement burundais et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général à Bujumbura. Nous reconnaissons également les efforts du Gouvernement et du Médiateur en matière de sensibilisation à la situation des réfugiés. À cet égard, nous nous félicitons du retour volontaire de 15 000 réfugiés au Burundi.

Nous encourageons la communauté internationale à continuer d'intensifier le financement du plan d'intervention humanitaire au Burundi. Nous demandons aux pays qui ont imposé des sanctions d'envisager de les lever, car les sanctions se sont avérées avoir des conséquences négatives pour la vie des groupes en situation de vulnérabilité, tels que les femmes et les enfants. Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que les sanctions unilatérales constituent une violation du droit international. Elles ont un impact négatif sur la mise en oeuvre des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et violent la Charte des Nations Unies.

Enfin, nous pensons que la pleine participation de la communauté internationale et de toutes les parties, est de la plus haute importance compte tenu de la complexité du processus. À cet égard, il est indispensable de continuer à consolider les bases pour parvenir à une stabilité durable au Burundi dans le contexte des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Bermúdez Àlvarez** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Burundi, M. Michel Kafando, et le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Jürg Lauber.

L'Uruguay réitère sa préoccupation face à la situation politique, humanitaire et des droits de l'homme au Burundi, dont la population subit les conséquences dévastatrices. Nous prenons note du rapport de l'Envoyé spécial, M. Kafando, sur les résultats de sa récente visite au Burundi, qui visait à contribuer à relancer le processus de dialogue inter-burundais. Nous prenons également note de son rapport sur sa réunion avec le Facilitateur du dialogue inter-burundais, l'ancien Président Benjamin William Mkapa. Nous réitérons notre plein appui à son travail et espérons qu'il associera à ses efforts un large éventail d'interlocuteurs, tant du Gouvernement et de l'opposition que de la société civile.

En outre, nous tenons à rappeler une fois de plus les efforts inlassables déployés par les organes régionaux et sous-régionaux pour sortir de l'impasse le processus politique au Burundi. Lors de leurs récentes réunions au sommet, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est ont réaffirmé leur plein attachement à une solution pacifique à la crise et souligné que le dialogue était la seule voie possible.

Il convient également de rappeler la feuille de route présentée par le Facilitateur, M. Mkapa, qui comprend une série de mesures concrètes pour relancer le processus politique et créer des conditions propices

à la tenue d'élections transparentes, inclusives et pacifiques en 2020.

Dans ce contexte, l'Uruguay encourage particulièrement les pays de la région à aider le Burundi de manière unie et coordonnée. Nous demandons également à toutes les parties burundaises de s'engager de bonne foi dans les prochaines étapes du processus de dialogue, attendu dans les prochaines semaines.

Dans le même temps, nous exigeons que tous les acteurs s'abstiennent de toute mesure susceptible d'exacerber les tensions politiques et sociales dans le pays, mettant ainsi en péril la paix et la stabilité et sapant la bonne voie à suivre pour le processus de dialogue.

L'Uruguay ne peut que réitérer sa préoccupation devant la détérioration de la situation des droits de l'homme au Burundi. À cet égard, nous condamnons vigoureusement tous les abus et toutes les violations des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs, notamment les cas d'exécutions extrajudiciaires, la violence sexuelle dans le contexte de la crise politique, les arrestations et les détentions arbitraires, le harcèlement et l'intimidation de la société civile et des journalistes, ainsi que les restrictions aux libertés fondamentales.

Compte tenu de la situation, nous regrettons que le Gouvernement burundais n'ait toujours pas rétabli sa coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme depuis sa suspension à la mi-octobre 2016. Nous appelons à la conclusion rapide d'un mémorandum d'accord pour la reprise des activités du Haut-Commissariat au Burundi.

S'agissant de l'aspect humanitaire, nous appuyons l'appel lancé il y a quelques minutes par l'Ambassadeur Lauber au sujet de ses contacts avec le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires, le HCR et les autorités burundaises. Nous soulignons également le fait que la situation des droits de l'homme a été débattue au Conseil des droits de l'homme à Genève en septembre, lequel a adopté deux résolutions clefs sur la question. Le plein respect des droits de l'homme de tous les Burundais est une condition nécessaire pour la tenue d'un dialogue politique crédible et sans exclusive et pour la création d'un environnement propice à l'organisation et à la tenue d'élections pacifiques et démocratiques en 2020.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Burundi.

**M. Shingiro** (Burundi) : Je commence avant toute chose, Monsieur le Président, par vous exprimer, au nom de ma délégation, mes sincères remerciements pour avoir bien voulu organiser cette séance sur la situation au Burundi. Toutes mes félicitations aussi pour l'accession méritée de votre pays l'Italie à la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Vous pouvez toujours compter sur l'entière coopération de ma délégation tout au long votre mandat que vous assurez d'ailleurs avec professionnalisme et un sens élevé d'écoute depuis le début du mois.

Je salue la présence parmi nous de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'ancien Président de transition du Burkina Faso, M. Michel Kafando. Qu'il reçoive, à travers vous, Monsieur le Président, mes remerciements pour la présentation de son rapport sur sa récente visite de terrain à Bujumbura. Qu'il me soit également permis de remercier mon collègue l'Ambassadeur Jürg Lauber, Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix pour son rapport et surtout pour son implication personnelle dans le processus de consolidation de la paix au Burundi depuis quelques années déjà.

L'objet de mon intervention est de partager avec les distingués membres de ce Conseil les nouveaux développements positifs intervenus au Burundi depuis sa dernière séance au mois de juillet dans cette même salle (voir S/PV.8013).

Sur le plan politique, le dialogue inter-burundais se poursuit normalement. Une nouvelle session de dialogue est projetée dans les prochains jours à Arusha. Des contacts au plus haut niveau et par l'entremise des Envoyés spéciaux se sont intensifiés ces derniers jours. Le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, qui assure la médiation du processus de dialogue, a dépêché au Burundi notre collègue de l'Ouganda, l'Ambassadeur Adonia Ayebare, son Envoyé spécial, pour rencontrer les autorités nationales. Il a été reçu d'abord par le Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale à Bujumbura, la capitale, puis par le chef de 1'État lui-même à l'intérieur du pays. Les échanges entre les deux parties ont été fructueux. Pour sa part, le Facilitateur du dialogue interburundais, S. E. M. Benjamin William Mkapa, a eu des consultations fructueuses le 7 novembre 2017 à Kampala avec S. E. M. Yoweri Museveni, Président de l'Ouganda et Médiateur du dialogue interburundais. On rappellera aussi que le Facilitateur Mkapa a reçu au mois de septembre l'Ombudsman burundais dans le cadre justement des consultations en vue de la reprise du dialogue.

Dans la foulée, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, qui est avec nous ce matin, a effectué récemment sa deuxième visite au Burundi et dans la région au cours de laquelle il a eu des entretiens ouverts et fructueux avec les autorités nationales. Lors de son séjour au Burundi, l'Envoyé spécial a eu droit à un accueil chaleureux à saveur tropicale et à une pleine coopération de la part des autorités nationales à tous les niveaux.

Dans le même ordre d'idées, sur l'initiative du Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix ici présent, les ambassadeurs de la sous-région élargie à l'Afrique du Sud se sont rencontrés lors d'un déjeuner de travail informel. Au terme de la rencontre, les participants ont convergé sur les points suivants.

Premièrement, le peuple burundais et la région doivent conserver les commandes dans la gestion de la situation au Burundi. L'apport d'autres acteurs en dehors de la région doit se limiter à l'accompagnement des efforts nationaux et régionaux.

Deuxièmement, ils ont insisté sur l'importance pour la communauté internationale de continuer à appuyer les secteurs socio-économiques.

Troisièmement, ils ont appelé à la mobilisation des ressources nécessaires pour l'organisation des élections libres, démocratiques et apaisées en 2020.

Quatrièmement, ils ont souligné la nécessité d'un appui aux efforts nationaux et régionaux dans la recherche d'une solution politique durable à la situation actuelle par des voies pacifiques.

Cinquièmement, ils ont appelé à la levée des sanctions économiques de l'Union européenne contre le Burundi qui impactent négativement non seulement la vie des groupes vulnérables comme les femmes et les enfants, mais aussi la mise en application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la création d'un environnement propice à la tenue du prochain rendez-vous électoral en 2020.

Ma délégation espère qu'avec la dynamique positive actuelle, les partenaires qui ont pris des sanctions et des mesures punitives contre le Burundi bougeront dans le sens du vent qui se dirige vers un apaisement général au Burundi et lèveront ces sanctions contreproductives.

Comme le Conseil le voit, la dynamique régionale reste très vivace. Afin de sauvegarder cet élan régional, il serait souhaitable d'éviter toute démarche visant à créer des mécanismes parallèles de nature à fausser la trajectoire actuelle du dialogue. Celui-ci, je le rappelle, doit rester au premier chef sous la conduite des Burundais eux-mêmes et de la sous-région. L'apport d'autres acteurs exogènes, bien que louable, se limiterait uniquement à l'accompagnement. Les acteurs hors la région doivent aussi, et c'est très important, éviter autant que faire de prendre des décisions et des positions unilatérales à caractère politique de nature à miner les efforts de la communauté est-africaine dans la gestion de la question burundaise. Ce souhait a été émis par les Chefs de l'État ougandais et tanzanien lors de leur rencontre bilatérale le 11 novembre à Kampala.

Au chapitre du renforcement de la culture démocratique, nous restons convaincu que dans un pays comme le nôtre, qui fait encore des efforts pour consolider la paix, la justice et la sécurité, des élections libres, apaisées et transparentes sont une composante essentielle pour consolider la voix du peuple dans la définition de son avenir. Toute alternative d'accès au pouvoir par des raccourcis anticonstitutionnels est inacceptable. Les coups d'État que nous avons connus dans le passé restent pour la plupart des Burundais un véritable cauchemar dont ils essaient aujourd'hui de se réveiller.

Depuis 2005, en effet, la culture démocratique se consolide progressivement au Burundi. Pour pérenniser cette culture dans tout le pays, le Président de la République a exhorté toutes les forces vives de la nation, les partis politiques agréés au Burundi, qui se comptent au nombre de 32 partis aujourd'hui, les confessions religieuses, la société civile, les médias, la jeunesse de se comporter partout en messagers de la paix par le renforcement de la sécurité pour tous, la cohabitation pacifique, la cohésion sociale, et la réconciliation et l'unité nationales.

Pour ce qui est des affaires constitutionnelles, ma délégation souhaite rappeler ici que l'amendement de la Constitution est un exercice qui relève exclusivement de la souveraineté nationale, non seulement pour le Burundi mais aussi pour les pays qui sont représentés ici. Cette question est du ressort des Burundais et ne devrait pas faire objet de débat par des acteurs exogènes dans un cadre non burundais. Je tiens à rappeler que l'exercice en cours vise plutôt la stabilité à long terme du Burundi par la sortie de la période transitoire de notre loi fondamentale de 2005.

En effet, la Constitution du 18 mars 2005 n'a jusqu'ici subi aucune modification bien qu'elle comporte

des dispositions périmées, inadaptées au contexte post-transition et au Traité de la Communauté de l'Afrique de l'Est que le Burundi a ratifié. Ainsi donc la Commission compétente pour proposer des amendements s'est penchée sur les dispositions constitutionnelles qui sont sources d'imperfections, mais elle a aussi gardé en l'état les dispositions qui ont les mérites et les valeurs démocratiques et qui garantissent la stabilité et la paix au Burundi, la protection de l'opposition politique, la protection des droits et des intérêts des minorités, la protection de l'indépendance de certaines institutions et surtout qui permettent d'accroître la légitimité de l'ordre constitutionnel. La quasi-totalité des acquis de l'Accord d'Arusha, et j'insiste sur ce point, qui sont déjà dans l'actuelle Constitution comme les quotas ethniques et de genre seront sauvegardés.

En ce concerne la situation sécuritaire : le constat sur le terrain depuis la derrière séance du Conseil sur le Burundi au mois de juillet (voir S/PV.8013) est très positif. La situation sécuritaire est globalement bonne sur tout le territoire national et les citoyens vaquent à leurs activités quotidiennes en toute quiétude. De la colline la plus lointaine à Bujumbura la capitale, le calme règne et les Burundais dans leur riche diversité jouissent de leurs droits politiques et civiques sans aucune entrave.

Ce retour à la normalité a été reconnu et souligné par le septième Sommet des chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui s'est tenue le 19 octobre dernier à Brazzaville, en République du Congo. Je rappelle que, pour sa part, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, COMESA, qui compte 19 pays membres, vient aussi de décider de tenir son prochain sommet à Bujumbura, ce qui témoigne de la confiance régionale qui commence à renaître dans notre sous-région.

En matière de droits de l'homme, mon pays, le Burundi, reste convaincu que tout progrès en matière des droits de l'homme doit passer par le dialogue, la coopération par l'entremise des mécanismes acceptés par tous comme l'Examen périodique universel et l'assistance et le renforcement des capacités nationales de toutes les parties prenantes œuvrant dans ce domaine. Malheureusement, la tendance de plus en plus manifeste à la politisation des droits de l'homme pour satisfaire les intérêts politiques de certains États handicape les efforts de plusieurs pays, dont le Burundi. Concept universel amplement exposé dans plusieurs instruments internationaux et constituant, comme on le sait, un des trois piliers de l'Organisation des nations Unies, les droits de l'homme sont de plus en plus galvaudés par quelques États, qui, s'ils n'y prennent pas garde, sont en train de faire dévier le Conseil des droits de l'homme des objectifs que lui a assignés l'Assemblée générale lors de sa création le 15 mars 2006 et lors de la mise en place du mécanisme de l'Examen périodique universel, le 18 juin 2007.

Certains membres, et c'est un constat regrettable, ont pris l'habitude d'obtenir par le Conseil des droits de l'homme et d'autres mécanismes établis par celui-ci, des résolutions visant à faire avancer des agendas cachés dans les pays minutieusement ciblés, tout en fermant les yeux sur les violations massives des droits de l'homme dans les pays protégés sous leur parapluie. On ne le dira jamais assez, la politisation, la sélectivité et la politique du deux poids deux mesures qui commencent à être flagrants pour le cas singulier du Burundi, sont de véritables obstacles au processus de promotion des droits de l'homme, et la communauté internationale devrait rompre avec cette attitude contre-productive et s'attaquer aux souffrances des peuples de ce monde avec le même niveau d'attention sans aucune autre considération d'ordre géopolitique.

Dans le domaine de la réconciliation nationale**,** le Gouvernement burundais sous le leadership du Président Pierre Nkurunziza a mis en place la Commission Vérité et réconciliation, dernière phase de la mise en place des institutions prévues par l'Accord d'Arusha de 2000. Les membres de cette commission ont été appelés à se mettre rapidement à l'œuvre pour informer les Burundais des succès et des échecs du passé en vue de dire définitivement adieu aux antagonismes politico-ethniques qui ont marqué l'histoire sombre de notre pays, et ainsi construire un avenir radieux aux générations présentes et à venir. Aujourd'hui, cette commission a déjà fait un excellent travail et mérite le soutien de la communauté internationale pour mener à bon port sa mission.

Le 8 novembre, le Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix ici présent a insisté sur l'importance de cet appui au processus de réconciliation nationale. À titre complémentaire, l'Assemblée nationale a adopté il y a quelques mois un projet de loi portant fonctionnement du Conseil national pour l'unité et la réconciliation. Ce nouveau conseil concilier l'unité, l'équité et la réconciliation du peuple Burundais, mais sera aussi à l'avant-garde dans la promotion des valeurs positives dans notre pays.

En ce qui concerne – et c'est très important – le retour des réfugiés qui ont fui le pays pour différentes raisons, le Gouvernement burundais ne cesse de demander aux réfugiés de rentrer pour contribuer à l'édification d'un Burundi paisible, stable et prospère. Le septième Sommet des chefs d'État de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, qui regroupe 12 pays, qui a eu lieu le 19 octobre à Brazzaville, a lancé un appel vibrant aux pays de la région qui ont accueilli les réfugiés burundais de faciliter leur retour volontaire dans le pays natal. Et pour ceux qui ne souhaitent pas rentrer au pays dans l'immédiat pour une raison ou pour une autre, le même Sommet a exhorté les pays d'accueil à les réinstaller loin des frontières communes conformément à la Convention de 1951 sur le statut des réfugiés.

II serait aussi extrêmement important que les pays hôtes qui ont accueilli généreusement les réfugiés burundais respectent le caractère civil des camps de réfugiés, conformément aux prescrits de la même Convention et aux différents appels de ce Conseil. Vous êtes sans ignorer, Monsieur le Président, que le rapatriement des réfugiés est un gage de stabilité sous-régionale, maintenant que parmi ceux qui ont fui, certains, y compris des mineurs, ont été recrutés, formés, encadrés puis enrôlés dans des mouvements de rébellion contre le Burundi, tout cela en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et d'autres conventions pertinentes. Les rapports du Conseil à ce sujet sont disponibles au public.

Le mouvement de rapatriement volontaire continue à un rythme satisfaisant avec l'arrivée de plusieurs milliers de citoyens qui s'étaient réfugiés en Tanzanie. Quelque 100 025 Burundais se sont rapatriés d'eux-mêmes en 2016, et plus de 68 000 au 15 août 2017, et tout près de nous, 7 549 rapatriés officiellement après la réunion tripartite tenue du 29 au 31 août 2017. Selon le planning de cette réunion tripartite, au moins 13 000 réfugiés auront été rapatriés officiellement en provenance des pays limitrophes du Burundi du 7 septembre au 31 décembre 2017. Pour récapituler, nous disons que de 2016 à la date d'aujourd'hui, plus de 175 000 réfugiés sont déjà de retour au pays sur une base volontaire. Et pour encourager ce mouvement de retour, le Ministre de l'intérieur a effectué une visite de travail dans les camps de réfugiés en Tanzanie du 15 au 17 novembre 2017. Au terme de sa visite, le constat est que plus de 40 000 réfugiés en Tanzanie, dont 26 000 dans le seul camp de Nduta, se sont fait inscrire pour rentrer volontairement au Burundi avant la fin de l'année.

En ce qui concerne la coopération avec les Nations Unies, – élément extrêmement important pour la plupart des partenaires ici – le Burundi maintient tout naturellement le même souci de renforcer et d'embellir ses relations avec l'ONU dans le strict respect de sa souveraineté et le choix des Burundais dans la définition de l'avenir politique adapté à leurs épaules. Afin d'assurer la présence de l'ONU en matière des droits de l'homme, le projet d'accord de coopération avec le Bureau du Haut-commissariat aux droits de l'homme est en cours de discussions entre les deux parties et se trouve à sa phase finale. II en est de même pour le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général. Les deux parties ont convenues de designer des équipes *ad hoc* pour négocier et finaliser l'accord de coopération. L'Envoyé spécial l'a bien souligné avant moi.

Pour terminer, ma délégation souhaite rappeler encore une fois que le Burundi subit depuis deux ans des pressions politico-diplomatiques disproportionnées qui occultent intentionnellement les progrès déjà réalisés, ainsi qu'un traitement injuste de deux poids deux mesures par rapport aux autres États Membres de l'ONU. Cette attitude qui a tant duré devrait cesser et céder la place à un traitement juste et équitable. Nous savons que tout n'est pas parfait chez nous comme ailleurs, mais nous restons convaincus que ce n'est par la multiplication des pressions à travers des rapports et déclarations à saveur politique qu'on parvient à solutionner les malentendus politiques entre les humains. Le Burundi ne demande pas un traitement de faveur, loin de là, il demande tout simplement qu'il soit traité sur mérite et dans le respect des principes et valeurs de la Charte des Nations Unies du droit international.

D'ailleurs, je dois dire que grâce à la paix retrouvée et à la maîtrise incontestable de la situation sur le terrain actuellement, le Burundi ne constitue plus une menace pour la paix et la sécurité. Partant de ce constat, le Conseil de sécurité devrait envisager dans un proche avenir de retirer le Burundi de la liste des pays qui sont sur son ordre du jour afin de s'attaquer aux autres zones de tensions émergentes de ces derniers temps.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 h 55.*